

SAINT-MARCEL
Réunion du Conseil Municipal du 08 Juillet 2019 à 20 h 30

COMPTE - RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 08 juillet 2019, sous la présidence de M. Raymond BURDIN, Maire, et a étudié les différents dossiers.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Décision modificative – Budget Principal → Le Conseil Municipal a décidé de modifier certaines inscriptions du budget Principal.

Tarifs préférentiels au personnel communal → Le Conseil Municipal a décidé que les membres du personnel communal bénéficieraient des tarifs "Habitants de la commune" pour les activités organisées par les différents services suivants : Direction Enfance Jeunesse Famille, Culture, Bibliothèque et Sports.

ADMINISTRATION GENERALE

Convention Entente Intercommunale pour l'utilisation et la gestion des Cimetières, de l'Eglise et des Monuments aux Morts - Révision → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la nouvelle convention régissant l'entente intercommunale pour l'utilisation et la gestion des Cimetières, de l'Eglise et des Monuments aux Morts.

Tarifification Accueils Collectifs de Mineurs - Convention CCAS → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCAS « Participation financière aux Accueils Collectifs de Mineurs » qui clarifie les différentes tranches d'âge ainsi que le montant des aides octroyées à celles-ci et précise également les bénéficiaires de cette aide dans le cadre des inscriptions aux Accueils Collectifs de Mineurs.

VOIRIE COMMUNALE

Classement dans le domaine public → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'intégration dans le domaine public communal des parcelles cadastrées suivantes et a autorisé Monsieur le Maire à signer les actes de vente :

- Section O n°832 – Superficie 845 m² – 15 rue de la Pièce Bonjean – Terres de Bourgogne
- Section Z n°549 – Superficie 296 m² – Rue Louis Alphonse Poitevin - Framatome
- Section Z n°551 – 552 – 553 – Superficie 1 197 m² – Rue Louis Alphonse Poitevin – Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire

- Déclassement du domaine public → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée Section Z n°554 d'une superficie de 462 m² – Rue Louis Alphonse Poitevin et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Framatome.

BIENS COMMUNAUX

Patrimoine bâti communal – Vente propriété → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la vente de la propriété communale, 8 rue Léon Pernot pour la somme de 61 000,00 €.

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Dispositif "Promeneurs du Net" – Caisse d'Allocations Familiales → Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la participation de la ville au dispositif « Promeneurs du Net » et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de cet appel à projet.

Projet « Réinventer sa famille » – Demande Subvention → Le Conseil Municipal a accepté le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, au titre du dispositif "Culture pour tous", à hauteur de 5 560 €, pour la réalisation d'un spectacle autour de la thématique de la place de la famille monoparentale dans la société.

Projet « Réinventer sa famille » - Convention Subvention REAAP → Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Département de Saône-et-Loire la convention relative à la subvention accordée au titre du dispositif REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour le projet « Réinventer sa famille ».

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des emplois → Le Conseil Municipal a décidé d'apporter des modifications au tableau des emplois, pour les raisons suivantes :

1. La Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire ayant rendu son avis sur les propositions d'avancements de grade et de promotions internes pour des agents de la collectivité, il convient de modifier le tableau des emplois pour les agents n'ayant pas été promus, pour les agents ayant été nommés sur un nouveau grade et dont leur grade initial reste non affecté.
2. Un agent recruté en qualité de contractuel ayant été promu au grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, il convient de supprimer un grade de rédacteur.
3. Suite au départ en retraite d'un agent et au départ par voie de mutation de l'agent exerçant les fonctions d'ASVP, il convient de supprimer leur grade.
4. 5 agents recrutés en contrat à durée déterminée donnent entière satisfaction tant dans le domaine des connaissances professionnelles, que dans leur manière de servir la collectivité, il convient qu'ils soient intégrés au sein de la Fonction Publique Territoriale à l'expiration de leur contrat.
5. Afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent recruté actuellement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe et exerçant les missions de responsable des espaces publics, il convient de créer un emploi à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe, un emploi de technicien principal 2^{ème} classe et un emploi de technicien, pour assurer son remplacement.
6. Un contrat arrivant à échéance en fin d'année et compte tenu des difficultés rencontrées lors des entretiens de recrutement il convient de créer un emploi à temps complet au grade d'Ingénieur.
7. Un agent ayant sollicité une disponibilité pour convenances personnelles, il convient de recruter un électricien à temps complet. Ce poste pourra être pourvu par un agent non titulaire.

Participation Festival International de la Chanson Francophone → Le Conseil Municipal a accepté la mission de repérage d'artistes pour un agent du service culture dans le cadre du Festival International de la Chanson Francophone de Granby et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Festival International de la Chanson Francophone de Granby (Canada),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35